



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMERO 396-2023 CONCERNANT LA CREATION D'UN FONDS DE ROULEMENT AU MOYEN DE L'AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit:

Le 11 décembre 2023, le Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté le Règlement no 396-2023 concernant la création d'un fonds de roulement au moyen de l'affectation d'une partie du surplus accumulé.

Le Règlement 396-2023 a pour objectif de créer un fonds de roulement d'un montant de 100 000 \$.

Ce règlement est disponible à l'hôtel de ville au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la Municipalité : www.bolton-ouest.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Bolton-Ouest, ce 14 décembre 2023.

Maïke Storks, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière